

Le Cheminot de France

Organe de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots de France et des Territoires d'Outre-Mer

Rédaction et Administration 26, r. Montholon - Paris (9^e) Tél. TRUdaine 91-03

C. P. : Assurance-Accidents, PARIS 1500-18
Fédération - PARIS 26 44

Abonnement : 100 Fr.

La paix sociale est aussi une des conditions indispensables au relèvement du Pays.

L'HEURE DOULOUREUSE

Le Gouvernement de M. Schuman n'ayant pas su, ou pu, donner le grand coup de barre réclamé avec insistance depuis plus de six mois par la C.F.T.C. et le Cartel Interconfédéral, force nous a été de reconsidérer entièrement la question avant de fixer notre position à l'égard du Gouvernement qui lui succède.

Les travailleurs de France, troublés et déçus, n'auraient pas compris qu'une organisation vraiment soucieuse des intérêts dont elle a la charge, fasse à nouveau crédit aux hommes au pouvoir sans prendre un minimum de précautions.

C'est ce qui a été fait. On sait le résultat : n'ayant pu obtenir, de M. André Marie, des engagements formels quant à l'attitude du nouveau Gouvernement en face du problème des prix, toujours en attente d'une solution viable, la C.F.T.C. s'est vue dans l'obligation de mettre à exécution les décisions de son Congrès et de réclamer des compensations à l'atteinte portée au pouvoir d'achat des salariés par les hausses de prix constatées depuis la mise en ordre des salaires de décembre dernier.

Il faut voir, en effet, les choses comme elles sont. Le plus et le mieux, qu'on puisse attendre de l'action gouvernementale dans les mois à venir, c'est une stabilisation des prix, ou plutôt du niveau général des prix car certains d'entre eux (pain, lait, cuirs, textiles, loyers), sont d'ores et déjà en nouvelle ascension et il faudrait qu'une forte pression s'exerce sur les autres pour établir l'équilibre. Or, depuis décembre, la hausse qui s'est manifestée dans l'ensemble des secteurs a été de plus de 15 p. 100 en moyenne. Puisqu'on ne peut, paraît-il, mieux faire que de s'en tenir là, il faut de toute évidence combler le trou par un rajustement approprié.

Nous voilà donc rentrés, bien malgré nous, dans le cycle infernal. Certes, rien d'irréparable n'est encore fait. En limitant au seul mois en cours sa demande d'indemnité compensatrice exceptionnelle de 3.000 francs plus 500 francs par personne à charge, la C.F.T.C. a voulu laisser au Gouvernement une ultime possibilité de régler le problème conformément aux vœux de l'immense majorité des salariés.

Dans son communiqué publié à l'issue de la réunion extraordinaire du Bureau Confédéral du 13 août, elle spécifie qu'« elle se réserve de réexaminer au 1^{er} septembre, le problème de l'équilibre des salaires et des prix ». Elle ajoute qu'elle « rappelle la différence entre les responsabilités propres des Pouvoirs publics et celles qui découlent de l'action syndicale », marquant une fois de plus sa ferme volonté de lutter sur son propre terrain en faisant abstraction de toute considération d'ordre politique en dehors de celles qui découlent d'une saine compréhension de l'intérêt national.

Devons-nous, pour autant, nourrir de grandes illusions ? Non. L'éventualité que nous autres, syndicalistes chrétiens, avons tant redoutée est, aujourd'hui, une réalité : il faut parler de « salaires » alors que nous eussions tant voulu ne plus jamais parler de « prix ». L'allocation prononcée par M. Paul Reynaud, à la radio du 19 août, ne nous a apporté à ce sujet aucune espèce d'apaisement : on semble, en haut lieu, préoccupé avant tout de renforcer la monnaie et d'équilibrer le budget. Donc, rien de changé, une politique purement financière, telle que fut celle de M. René Mayer, semble devoir prendre le pas sur la politique économique attendue par la classe ouvrière et préconisée tant par le Cartel Interconfédéral que par le Conseil Economique lui-même par la voix de sa délégation spéciale. Qui parle encore de juguler les prix ? Et que signifie, exactement, ces appels à la « confiance » lancés par le ministre des Finances à l'adresse des catégories sociales les plus favorisées dans la nation ? Ne s'agit-il pas pour créer « le climat » de les confirmer dans leurs privilèges ? Et qui, dans ce cas, fera les frais de l'opération ? Enfin, que médite M. Paul Reynaud (vis-à-vis duquel, soit dit en passant, l'expérience nous dicte une prudente réserve) à l'endroit des entreprises nationalisées ?

Autant de questions angoissantes pour nous, en cette heure que nous nous refusons à croire décisive, mais qui est pour nous véritablement l'heure douloureuse que connaissent tous ceux que les circonstances obligent à agir contre leur conviction profonde.

Quoi qu'il en soit, notre Fédération a pris ses dispositions en conformité des directives confédérales et le ministre a été saisi de notre demande d'attribution de l'indemnité compensatrice de 3.000 francs préconisée par la C.F.T.C.

Nous voulons croire qu'au bord de l'abîme encore le Gouvernement comprendra qu'il y a mieux à faire s'il veut vraiment sauver la France et le franc.

A. PAILLIEUX,
Secrétaire général.

A PROPOS DES ELECTIONS à la Caisse de Prévoyance

Dans son commentaire des élections de la Caisse de Prévoyance, « La Tribune des Cheminots » n'a pas craint d'accuser gratuitement notre camarade ROURE, chef de gare au Vigan, d'avoir fait pression sur son personnel en faveur de la liste C.F.T.C.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés, il résulte que ROURE avait déjà répondu à un syndicat cégétiste que jamais il n'avait écrit la lettre qui lui était reprochée et qu'il mettait au défi

Conseil Fédéral DU 20 JUILLET Salaires et prix

« Salaires et prix », tel était le thème de discussion du Conseil fédéral extraordinaire du 20 juillet. Il est aisé de concevoir qu'un tel problème se situe en pleine actualité. Au début d'une crise gouvernementale et au moment où beaucoup de nos camarades des petites échelles se trouvent dans une situation voisine de la misère, ce débat a revêtu un caractère particulièrement sérieux.

Permettez-moi de vous confier tout d'abord l'impression de très grande satisfaction que chacun a retirée de cette journée. Nos précédents conseils et, plus près de nous, notre congrès d'avril, avaient démontré la magnifique utilité du syndicalisme chrétien dans notre corporation. Ils avaient fourni la preuve que nous possédions, en province comme à Paris, des militants de premier ordre, tant chevronnés que jeunes, nous permettant les plus belles espérances. Ce grand courant d'idées qui nous anime s'était épanoui pour faire de notre mouvement l'un des plus puissants pôles d'attraction des cheminots.

Ce Conseil fédéral nous aura donné encore d'autres sujets de contentement. Ayant délaissé pour un jour nos préoccupations particulières (application, relassement, caisse de prévoyance, facilités de circulation...), nous nous sommes penchés exclusivement sur la question du pouvoir d'achat des travailleurs du rail. Sur un problème d'aspect purement économique, nous avons pu nous rendre compte de la remarquable compétence de tous les militants. Les connaissances dont chacun a fait preuve, connaissances acquises au cours de multiples expériences faites ces dernières années, sont la plus belle manifestation de notre « maturité ».

La matinée a été consacrée à l'examen de l'action menée par nos militants dans chaque province. Nous avons mesuré la détresse qui règne parmi les cheminots des petites échelles, qui sont aujourd'hui « au bout du rouleau ». Ils ne peuvent plus attendre, dès maintenant il s'avère indispensable d'augmenter d'une manière substantielle leur pouvoir d'achat par une revalorisation de leurs salaires.

Partout nos militants cheminots ont été à la pointe du combat pour la baisse des prix, se heurtant trop souvent, hélas ! dans leur action, à d'autres militants d'une organisation qui, avec certains parti politicien, se conduit exactement comme si elle redoutait les heureux effets d'une baisse du coût de la vie. Signalons également l'absence d'un trop grand nombre de préfets dans cette question. Les pouvoirs publics portent à ce sujet une lourde responsabilité.

Pourtant, cette baisse sur des denrées de première nécessité se révèle chaque fois de plus en plus nécessaire. C'est pour le peuple, l'unique espoir de se ménager un véritable pouvoir d'achat. C'est une question de vie ou de mort. Sommes-nous découragés ? Non ! Mais, cette fois, nous n'irons plus à la bataille sans de solides garanties de nous voir épaulés par tous nos camarades pour nous faire entendre par le Gouvernement le moment, une mesure d'urgence s'impose. Elle est développée dans la motion finale du Conseil : il faut venir au secours des plus déshérités.

La matinée s'est terminée sur un remarquable exposé de notre camarade BOUDALOUX, secrétaire général de notre Confédération ; son

Propagande et formation

La Commission Fédérale Propagande et Formation s'est réunie le mardi 19 août.

Les élections des délégués du personnel devant avoir lieu en octobre, elle a établi un programme de propagande en vue de ces élections. En plus des réunions organisées par les Unions de régions et les Syndicats locaux, elle a prévu plus de trente réunions importantes avec participation d'un orateur fédéral. Voici déjà quelques dates et localités. Les camarades qui habitent à proximité voudront bien noter la date et en parler autour d'eux. Ils se rapprocheront de leurs secrétaires de syndicats pour l'heure et le lieu.

SEPTEMBRE :
28 : Saintes ;
29 : Niort ;

OCTOBRE :
3 : Rennes ;
5 : Caen, Montluçon ;
6 : Brives ;
7 : Bordeaux ;
10 : Epervan ;

12 : Roanne, Vesoul, Boulogne, Troyes, Vierzon ;
13 : Romilly-sur-Tille, Saint-Germain-des-Fossés, Limoges ;
14 : Bellegarde, Langogne ;
15 : Tours ;
16 : Châlons-sur-Marne ;
17 : Orléans ;
19 : Vanisieux ;
20 : Melun ;
24 : Lille, Nantes.

Les dates et localités pour les régions A.L. et Méditerranée seront publiées dans le prochain Cheminot de France.

Motion du Conseil

Le Conseil fédéral de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots, réuni en séance extraordinaire le 20 juillet, à Paris, pour discuter une seule question : celle des prix, constate que, malgré les efforts de la C.F.T.C. et à cause de l'impudence des pouvoirs publics, le coût de la vie a augmenté de plus de 15 % depuis janvier dernier.

Que si le blocage des salaires des cheminots a été effectué depuis cette date, de nombreuses entreprises ont accordé des hausses sensibles de salaires, ainsi que le prouve l'augmentation du montant des cotisations versées à la Sécurité sociale.

En face de cette situation, qui défavorise nettement les travailleurs des chemins de fer, le Conseil fédéral demande : une harmonisation véritable du salaire des cheminots avec ceux des autres catégories de travailleurs.

En outre, que, sans, la baisse des prix peut améliorer la situation des salariés, demande instamment au nouveau gouvernement de s'atteler immédiatement à ce problème, qui conditionne la paix sociale et le relèvement du pays.

Si, par voie d'autorité, ce gouvernement s'avérait incapable de retarder immédiatement le nouveau d'achat des travailleurs, des retraités et des économiquement faibles, le Conseil fédéral demande à la Confédération d'organiser une augmentation des salaires et des allocations familiales, comportant l'échelle mobile ainsi que l'augmentation parallèle des retraites.

VAL,
Secrétaire général adjoint
Union Est.

Pour nos camarades AUXILIAIRES

Ainsi que nous l'annoncions dans le dernier numéro du Cheminot de France, le ministre des Travaux Publics a approuvé les propositions de la S.N.C.F. concernant les salaires des auxiliaires. On sait que ces salaires seront désormais accrochés à ceux des agents du Cadre Permanent en ce sens qu'ils seront équivalents à l'indice correspondant à un échelon de l'échelle correspondant à la catégorie à laquelle appartient l'auxiliaire.

La Commission Centrale des Auxiliaires réunie le 4 août, a examiné le barème préparé, sur ces bases, par la S.N.C.F. Elle a proposé de porter à 51 fr. (au lieu de 50) le salaire horaire de la catégorie I (non compris la gratification de 5 0/0).

A noter que le ministre a accepté de reporter la date d'application de ces majorations au 1^{er} décembre 1947 comme nous le lui avons demandé. C'est donc à partir de cette date que nos camarades toucheront le rappel.

Les photographes ayant subi avec succès l'examen professionnel seront à la 4^e catégorie (salaire horaire de 61,6). Les auxiliaires expédiés auront eu au moins 12 (sans note d'annulation) à un concours d'expéditionnaire seront à la catégorie V (salaire horaire de 66,5).

La Commission a en outre examiné les points suivants :

Mise au Cadre Permanent des auxiliaires occupant des emplois du C. P.
Trop d'auxiliaires attendent encore leur commissionnement, dans certains ateliers leur effectif est de 30 à 50. La S.N.C.F. fait une enquête, notamment dans certains établissements qui lui ont été signalés (Bordeaux, Calais, Boulogne, Cherbourg).

D'ici la fin de l'année, 25.000 agents auront été affiliés comme il avait été prévu.

Affiliation rétroactive des auxiliaires commissionnés après plusieurs années de présence.

Cette revendication paraît en bonne voie de réalisation. La S.N.C.F. a fait la demande au ministre.

Congès des auxiliaires.
Le S.N.C.F. est d'accord pour que les auxiliaires puissent cumuler leurs jours de congé afin de bénéficier du maximum qui leur est dû.

Prêts d'honneur aux auxiliaires.
Les bénéficiaires peuvent déjà en bénéficier. Pour les autres les demandes seront examinées par cas d'espèces.

Plus nous manque pour publier le nouveau barème des salaires. Nos camarades pourront se renseigner en demandant à consulter la note n° 280 Ph du 9 août 1947 du Service Central du Personnel.

M. BERDIN.

L'ATTEINTE N'EST PLUS POSSIBLE

pour ceux qui souffrent AVEC TOUS LES TRAVAILLEURS, LES CHEMINOTS EXIGERONT L'INDEMNITE DE 3.000 FRANCS

1^{er} janvier 1948 : 1.354.
1^{er} juillet 1948 : 1.529.

Deux chiffres qui, dans leur sécheresse, expliquent tout le drame de nos travailleurs. Il s'agit d'indices officiels des prix de détail à Paris. Ainsi, en six mois, une augmentation de 15 % du coût de la vie est venue réduire d'autant le pouvoir d'achat... Et encore ! Le ménager qui vient de voir, depuis quelques jours, le bifteck passer à 600 fr. le kilo, le vin augmenter d'une dizaine de francs au litre, le café, le chocolat, les loyers suivre allégrement le même chemin, n'a pas besoin, elle, des statistiques officielles ; elle sait bien que le salaire de son mari ne lui permettra d'atteindre que le 20 du mois.

Nous ne sommes pas, nous autres cheminots, pas plus d'ailleurs que les autres travailleurs, réarmés insatisfaits. Nous avons suffisamment donné de preuves de notre sens de l'intérêt national pour que l'on ne nous laisse pas de l'apaiser. L'instant, à retrouver notre pouvoir d'achat du 1^{er} janvier 1948, qui n'était cependant pas très brillant.

Je sais bien que certains économistes estiment que ce pouvoir d'achat était déjà trop élevé par rapport au niveau de la production française. Alors, je demande simplement que l'on cesse d'expliquer ce fait, lorsque l'on est en mesure de payer un budget familial avec moins de 12.000 francs par mois ! J'en mets au défi M. Paul Reynaud lui-même, qui doit cependant s'y connaître en matière de budget !

Pour rétablir notre pouvoir d'achat, deux solutions étaient possibles : baisser les prix, les ramener au niveau des salaires, ou bien élever les salaires au niveau des prix. L'expérience nous avait déjà appris que la solution des hausses de salaires se trouvait bien souvent à notre désavantage. C'est pourquoi, depuis plus d'un an, nous avons jeté toutes nos forces dans

la lutte pour la baisse des prix. Cette lutte, nous l'avons menée durement, sans relâche, passant des propositions précises à l'action directe sur les marchés. Il n'était pas de semaine qui ne vit nos camarades, chez le président du Conseil ou les ministres intéressés. Qu'avons-nous obtenu ? Des promesses !

Oh ! des promesses, nous en avons eu ! De la part de tous, depuis le gouvernement de M. Ramadier jusqu'à celui de M. A. Marié, en passant par M. R. Schuman. Mais les décisions étaient réservées aux « pauvres » producteurs de biens... en attendant l'augmentation du pain... pour tous !

Eh bien ! vous savez ? Les cheminots, ainsi que tous les travailleurs, ont droit à la vie ! Ils ne veulent pas être les parents pauvres de la nation, et puisque les prix ne veulent pas baisser jusqu'à eux, ils chercheront à hausser leurs salaires au niveau des prix !

Certains nous diront : « Laissez au moins à ce gouvernement le temps d'agir... » Bien sûr. Mais nous ne sommes tout de même pas responsables de crises ministérielles. Nous ne pouvons plus attendre que l'ensemble de ces ministères, venant après l'expérience Mayer, succédant elle-même à l'expérience Philip. C'est pourquoi nous exigeons le paiement d'une indemnité d'attente exceptionnelle et forfaitaire de 3.000 fr., plus 500 fr. par personne à charge, pour tous les cheminots. Ensuite, nous pourrions attendre quelques semaines !

Cette bataille pour les 3.000 fr., nous la menons avec énergie, car elle est vitale pour nous ; mais elle n'est qu'un objectif immédiat, et nous n'oublierons pas pour autant l'ensemble du problème prix et salaires, car, par la baisse des prix ou celle des salaires, l'équilibre doit être rétabli, et vite.

Paul BUTET.

COMMUNIQUE DU BUREAU CONFEDERAL

Le Bureau Confédéral, ayant entendu le compte rendu des différents délégués auprès des Pouvoirs Publics et particulièrement celui de l'entrevue du 12 août avec le Président du Conseil ;

Après avoir entendu les consultations, qu'aucune garantie n'a pu être obtenue en faveur d'une baisse réelle des prix, formule logique de revalorisation du pouvoir d'achat dans la période actuelle ;

Se réserve de réexaminer au 1^{er} septembre le problème de l'équilibre des salaires et des prix ;

Invite, en attendant, les fédérations professionnelles, les syndicats, les sections d'entreprises, à demander une indemnité compensatrice, exceptionnelle et forfaitaire

de 3.000 francs, plus 500 francs par personne à charge ;

Prend acte de la décision du Président du Conseil de réunir, à titre consultatif, les représentants du Cartel Interconfédéral ;

Rappelle la différence entre les responsabilités propres des Pouvoirs Publics et celles qui découlent de l'action syndicale ;

Insiste auprès des syndicalistes chrétiens et, en particulier, de tous les responsables de responsabilités confédérales, notamment pour ce qui concerne les relations avec d'autres organisations syndicales.

Paris, le 13 août 1948.

LA SEMAINE SOCIALE DE LYON

La 35^e session des Semaines Sociales s'est tenue à Lyon le 19 au 22 juillet.

Cette année le sujet était : « Les peuples d'outre-mer et civilisation occidentale ».

Le thème d'actualité n'est en soi et dont l'étude ne sera jamais assez poussée pour tous ceux qui s'occupent de l'actualité, mais les problèmes sociaux dans les territoires d'outre-mer.

Le syndicalisme chrétien y est intervenu de plus en plus grand de travailleurs autochtones des territoires d'outre-mer, les vœux de la C.F.T.C., soit qu'ils aient été présentés par l'action sociale des missions ou par l'action d'autres organisations plus pressées de satisfaire à des ambitions politiques que de défendre efficacement les travailleurs exploités par un patronat ou une administration plus désireuse de tirer le maximum de profits des colonies que d'amener les peuples à participer aux bienfaits de la civilisation.

Les Semaines Sociales s'étaient déjà tenues à Madagascar (Madagascar), notamment à Marseille, en 1930, et à Versailles, en 1936.

Plus des mouvements provoqués par la guerre de 1939-1945 ont rendu nécessaire une nouvelle étude. Les peuples d'outre-mer ont, en effet, pris connaissance de leur personnalité et il est devenu nécessaire, comme l'écrit S.S. Pie XII à M. Ch. Floy, président des Semaines Sociales de France, de procéder à un examen de conscience afin de mieux définir les responsabilités, mieux déterminer les obligations présentes et de permettre à la vieille Europe de jouer encore un rôle primordial pour l'avenir d'un monde fraternellement renoué dans les imprescriptibles normes de l'Evangile.

Les cours donnés ont été, comme toujours, une grande valeur et d'une haute tenue morale. Ceux qui s'intéressent aux territoires d'outre-mer grand intérêt à se procurer le compte rendu détaillé des cours qui leur paraîtra. Ils y trouveront une documentation fort intéressante et ils y verront la dénonciation des excès de l'impérialisme colonial d'ordre économique ou d'inspiration communiste ainsi que la constatation des réels des civilisations asiatiques et de l'évolution de l'Islam contemporain. Ils y verront également que la civilisation chrétienne et européenne est loin de n'avoir apporté aux peuples d'outre-mer que les méfaits de l'exploitation capitaliste ; elle les a délivrés de tyrans sanguinaires, de l'esclavage, et, depuis peu, du travail forcé en même temps qu'elle leur apportait des moyens de lutte contre la mortalité et les maladies ainsi que des

possibilités de plus en plus grandes d'instruction et d'éducation. Ce bilan est certainement positif et se traduit par un développement des peuples d'outre-mer de la colonisation vers la communauté humaine.

La France a une responsabilité sur son compte des conséquences de la guerre sur les territoires d'outre-mer.

Dés la Libération la C.F.T.C. entreprend un gros travail de propagande et d'organisation partout où elle le peut.

Tout ce travail fut exposé aux auteurs de la Semaine Sociale le samedi 24 juillet dans une réunion d'information avec échanges de vues, présidée par Gaston TESSIER, et à laquelle participèrent ANTOINETTE LIEUX, notre secrétaire général, ANTOINETTE LAWRENCE, des syndicats chrétiens de Madagascar et M. VOYTHANK LOE, chargé de cours à l'Institut social des Facultés catholiques de Lyon.

Nous espérons que cette Semaine Sociale portera des fruits pour le grand bien de tous aussi bien Européens qu'Indigènes.

Certes, l'action évangéliciste des missionnaires en convertissant un grand nombre d'Indigènes a préparé un terrain favorable à l'action syndicale chrétienne, notamment au Cameroun en A.O.F., à Madagascar, en Indochine, sans oublier en Afrique du Nord ; mais il s'agit de minorités et il y a encore les grosses masses non touchées par le christianisme et les Indigènes qui restent dans une action politique au lieu de défendre leurs intérêts immédiats.

Nous nous devons de ne pas décevoir ces hommes qui viennent à

A CHACUN SES RESPONSABILITES

Dans son communiqué du 13 août le Bureau confédéral, après avoir invité les Fédérations, Syndicats et Sections d'entreprises à revendiquer l'indemnité compensatrice, exceptionnelle et forfaitaire de 3.000 fr., augmentée de 500 francs par personne à charge, rappelle, fort opportunément, la différence entre les responsabilités propres des Pouvoirs Publics et celles qui découlent de l'action syndicale.

« Les travailleurs, comme le souligne d'autre part notre ami BUTET, savent toute la gravité de la demande qu'ils formulent avec la C.F.T.C. Ils sont payés pour savoir aussi combien est à prévoir une action gouvernementale efficace pour la baisse des prix ».

Mais ils estiment avoir attendu plus qu'il ne fallait et avoir suffisamment crié « casse-cou ».

Si, aujourd'hui, le gouvernement croit devoir autoriser l'augmentation des produits agricoles, avec l'espoir que cela nous vaudra un accroissement de la production, pour nous cela équivaut tout simplement à une remise à la mode du vieux mot d'ordre libéral : « Evénaissez-vous ».

Dans de telles conditions, pourquoi nous gênerions-nous pour réclamer ce qui nous est dû ?

Pourquoi les transports, comme les produits de la terre ne seraient-ils pas payés au juste prix ?

La S.N.C.F., par l'ampleur de son trafic et la valeur de son exploitation, devrait être bénéficiaire si la notion de prix de revient, chère à M. Paul Reynaud, servait de base à la fixation des tarifs. S'il en était ainsi les cheminots pourraient être convenablement payés.

A chacun ses responsabilités. Pour nous il s'agit de travailler et de faire sans gagner honnêtement de quoi vivre. Les cheminots n'ont pas manqué à leur devoir et ils ont parfaitement le droit de réclamer le juste salaire.

Aux dirigeants du pays de prendre aussi leurs responsabilités. A eux de gouverner, à eux de faire de la France ce qu'ils veulent.

Notre opinion n'a pas varié. Nous demeurons convaincus que tout le monde, en France, gagnerait à la baisse des prix. Ce que nous pourrions faire pour y aider, nous l'avons fait.

Que d'autres aussi fassent leur métier !

Léon DELSERT.

DEUILS

Une série de deuils particulièrement onéreux vient de frapper notre ami KAMILLER.

En l'espace d'un mois la mort s'est acharnée trois fois sur sa famille, emportant successivement son beau-père, son frère et enfin son père.

Que notre pauvre ami veuille bien accepter les condoléances les plus sincères, de ses collègues du Bureau Fédéral et de ses vénérables camarades de la Fédération des Cheminots de France.

Et nous devons rendre d'abord service tout faire comprendre aux indigènes ce qu'est le christianisme. Il faut que les indigènes comprennent que chaque fois qu'ils seront dans l'ennui le syndicat chrétien sera là pour les aider.

Or, les leçons entendues ainsi que les conversations, nous démontrant que les Français, européens qui vont dans les T.O.M. animés par un trop grand mépris des indigènes.

Si la France veut conserver l'influence qu'elle mérite dans l'I.O.M., il faut que les enfants de la Métropole y partent avec une grande conscience de leur rôle et avec un vif remploi.

Il faut éviter tout geste ou toute action pouvant être interprétés comme visant à l'exploitation de l'homme et qui pousserait les indigènes à l'abandon de leur foi, de leur patriotisme, respectables chez tous les hommes, pour la xénophobie désastreuse.

Nous souhaitons donc, dans l'intérêt de la civilisation tout entière, que les Français, européens qui vont dans les T.O.M. soient des hommes ou des femmes d'une grande valeur morale respectueux de l'élément indigène de la personne humaine quels que soient la couleur, la race, la religion de ceux qui vivent avec eux.

Lorsque ces principes seront respectés, les questions relatives au T.O.M. seront bien plus vite résolues.

M. GARNIER.

Prestations familiales

Pour bénéficier de l'allocation de maternité, la mère devait avoir eu :
— Son premier enfant dans les deux années suivant son mariage (ou avant l'âge de 25 ans) ;
— Chacun des autres enfants, dans les trois ans de la précédente maternité.

Notre assurance accident

Malgré la période de vacances, le mouvement d'adhésions signalé dans le précédent journal s'est à peine ralenti. Ce mois-ci encore, nous faisons participer à l'assurance de nombreux camarades jus- qu'ici peu informés ou hésitants. Mais la proportion de bénéficiaires reste encore trop minime.

La prime des services administratifs

Nos camarades savent combien cette réévaluation nous tenait à cœur et avec quelle ténacité nos amis MASSONNAUD ET POIMBOUF ont obtenu le point de vue de notre Fédération.

IL Y A QUATRE ANS

Comment, le 19 août, à midi, la Commission des Voies et Communications du C.N.R. prit possession du ministère des Travaux publics et des Transports.

Depuis le début d'août, une grande activité règne au sein des commissions constituées par le C.N.R. pour prendre en main les principaux ministères au moment de l'immédiate démission de Paris et assurer la continuité des pouvoirs jusqu'à l'arrivée du gouvernement d'Algier.

UNION FEDERALE DES RETRAITES

Le refuge des cheminots

Parmi les nombreuses sociétés mutualistes auxquelles les cheminots peuvent participer, il en est une particulièrement intéressante. Il s'agit du Refuge du Cheminot, Société de Maisons de retraite de repos pour les cheminots et les anciens cheminots.

ECONOMAT

VENTES A CREDIT A LONG TERME. Tout le personnel du cadre permanent, les auxiliaires à solde mensuelle de la S.N.C.F. en activité de service, peuvent bénéficier de facilités de paiement à long terme pour réaliser certains achats à l'Economat.

Le personnel des services administratifs ou assimilés (cadre permanent et auxiliaires) des services centraux, régionaux ou du service de la voie et du service du matériel et de la traction, à l'exception des plantons et de telle manière que le total des retenues à faire sur le traitement, à un titre quelconque, soit sensiblement compris entre 10 % de la moyenne nette de chaque agent.

Le personnel des services de la direction générale est réparti entre les 18 groupes régionaux, au prorata des effectifs totaux de chacun des services EX, MT et VB auxquels ces groupes correspondent.

Notre ami FISCHER, Intérimaire sur-bis, rue des Ecoles, à Champigny-sur-Marne (Seine), responsable de l'administration payée de campagne servant de colonie de vacances, recherche un ménage retraité pour garder et exploiter cette propriété.

PÊCHEURS

ne rater pas vos prises! CHOISISSEZ BIEN VOTRE RACINE. TORTUE NYLON. Tableaux de prix pour différents types de tortues nylon.

Permutations

Employé 4^e arrondissement MT, en résidence à Reims, désire permuter pour région Sud-Ouest, dépôt, entretien ou arrondissement.

Le 19 août, le C.N.R. fit connaître que le mouvement insurrectionnel pourrait éclater dans la nuit et qu'il était possible que le ministère des Travaux publics soit occupé avant l'aube du 19.

A TRAVERS NOS RÉGIONS...

EST. « VANDENABELLE Albert, soldat 2^e régiment de chasseurs, le 29 janvier 1945 a tiré d'égout son half track sous le tir d'un char allemand et n'a pas hésité à se porter au secours d'un camarade blessé. »

ORTOIRS ÉSORMAIS FRANQUILLES. Parmi les problèmes que pose l'hygiène des collectivités, un des plus importants est des plus difficiles à résoudre. Les colonies de vacances, installées souvent dans des locaux provisoires ou vétustes, sont particulièrement difficiles à protéger.

La lutte va être dure...

dans les mois qui vont venir. Un syndicat doit être bien documenté sur ses droits, et sur la situation économique générale. La C.F.T.C. met à votre disposition un outil de documentation et de propagande excellent : son hebdomadaire « Syndicalisme ».

QUEST

Malgré une température fort peu favorable cette année, ce mois d'août n'en a pas moins ramené l'habitude de la vie dans l'activité ordinaire des syndicats.

LOURDES TOURISTIQUE

6, Route de Sauts à LOURDES. Cheminots : Pour votre effort à LOURDES et aux PYRÉNÉES, adressez-vous à notre office de placement pour Pélerin et Touristes, qui vous renseignera et renseignera vos places GRATUITEMENT dans les Hôtels de toutes catégories (joindre un timbre pour la réponse).

QUEST VACANCES INQUIETES

Malgré une température fort peu favorable cette année, ce mois d'août n'en a pas moins ramené l'habitude de la vie dans l'activité ordinaire des syndicats.

plus d'insectes AVEC L'INSECTICIDE D'ACTION DURABLE. DDT Rainin DDT. Image d'un insecte et d'une main tenant un produit.

FABRIQUE DE MEUBLES

de la SOCIÉTÉ DU TELEPHÉRIQUE LA BOURBOULE (P. de D.) CHAMBRES ET SALLES À MANGER CHENE MASSIF. De beaux meubles de qualité aux meilleurs prix.

Société d'Horlogerie du Doubs. 106 RUE LAFAYETTE PARIS 10^e. WATERPROOF STAINLESS. LA MONTE DE QUALITÉ. ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT OU MANDAT JOINT A LA COMMANDE.